

Le Courrier de Tychique

Correspondance à adresser à
M. Jean Marc Chabanon
168, Route du Grobon – 01400 – Châtillon-sur-Chalaronne

N°330

« Le plus grand dérèglement de l'esprit c'est de voir les choses, telles qu'on voudrait qu'elles soient, et non pas telles qu'elles sont en réalité. »

Bossuet « Traité de l'amour de Dieu et de soi-même »

Dimanche 4 avril 2010
Dimanche de la Résurrection

Sainte Fête de Pâques !

Petit cadeau de Pâques !

Les lecteurs les plus récents n'ont peut-être pas eu connaissance d'une information qui, pourtant, revêt une réelle importance.

On sait que, lorsqu'il est décédé, Mgr Lefebvre était sous le coup d'un procès devant les tribunaux de la République pour « racisme ». Sa mort mit un terme à l'accusation et à la peine qu'il encourrait. Or, en mars 1996, l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) de la République Gabonaise émettait deux timbres postes à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de la fondation de la Mission St Pie X du Gabon (1986-1996) et des 25 ans d'existence de la FSSP X (1970-1995). Ces timbres, en quadrichromie, représentent le chœur de l'église de la mission St Pie X, avec son maître-autel, et l'autel de la Très Sainte Vierge. En bas et à gauche du timbre l'effigie de Mgr Lefebvre, sur fond jaune pour une édition et sur fond bleu pour l'autre.

Pour un archevêque poursuivi pour « racisme » c'est assez évocateur. Voici une reproduction, évidemment très agrandie de ce timbre poste. J'en possède un certain nombre de l'une et l'autre édition.



Canonisation de Jean-Paul II : miracle ou pas ?

Un ami, lecteur de ce « Courrier », me transmet une lettre de Sœur Marie Simon Pierre, bénéficiaire du « miracle » invoqué pour la canonisation de JP II (décédé le 2 avril 2005). Voici ce qu'écrivit Sœur Marie Simon Pierre : « Le 1^{er} juin je n'en peux plus, je lutte pour avancer et tenir debout. Le 2 juin après-midi (soit 2 mois après la mort de JP II) je vais trouver ma supérieure pour lui demander d'arrêter mon activité professionnelle. Celle-ci me demande de tenir encore un peu, jusqu'à mon retour de Lourdes au mois d'août, et elle ajoute : « Jean Paul II n'a pas dit son dernier mot ». Au cours de cette rencontre avec ma supérieure **Jean Paul II était présent** à notre échange qui s'est déroulé dans la paix et la sérénité. » On ne demande qu'à la croire, évidemment... Elle décrit alors tous les signes de la maladie qui, selon elle, ont disparu et elle ajoute : « Le 7 juin, je me suis rendue chez mon neurologue qui me suivait depuis 4 ans. Celui-ci a constaté avec surprise la disparition de tous les signes alors que je ne prenais plus de traitement depuis 5 jours. » Possible... mais c'est un peu juste pour crier au miracle ! D'ailleurs, des interrogations sont apparues au Vatican au cours de ces dernières semaines ! Le quotidien polonais « Rzeczpospolita » l'un des plus lus et des plus sérieux a rapporté que des doutes avaient été émis sur la nature même de la maladie de Sœur Marie Simon Pierre. Le même journal affirme que le Vatican avait fait appel à de nouveaux experts...

De toute façon, si l'on évoque les conditions requises pour considérer comme miracle une guérison obtenue à Lourdes, on est loin du compte ! En effet, l'Eglise suit toujours la codification de 1734 du cardinal Lambertini (futur Benoît XIV). Pour que l'étude médicale puisse conclure en faveur d'une guérison « certaine, définitive et médicalement inexplicable » il faut que soit établi

préalablement de façon parfaite la réalité de la maladie ; que le pronostic en soit fixé ou fatal à brève échéance ; que la guérison soit soudaine, sans convalescence, complète d'emblée et définitive ; que le traitement prescrit ne puisse pas être jugé comme étant à l'origine de cette guérison ou l'ayant favorisé. En outre, **la surveillance et les contrôles d'un cas retenu ont lieu pendant plusieurs années** avant qu'il ne soit reconnu, en 1^{ère} instance par le « *Bureau Médical de Lourdes* » ! En 2^{ème} instance, le « *Comité médical international* » de Lourdes (qui compte 26 spécialistes) fait l'expertise du cas par l'intermédiaire d'un ou plusieurs de ses membres. Après dépôt de son rapport, il admet, ou non, le caractère inexplicable de la guérison. Le dossier est alors transmis à l'évêque du diocèse du malade, seul habilité à reconnaître un miracle.

Raisons pour lesquelles, il y a si peu de miracles reconnus comme tels à Lourdes ! Sur 6.838 guérisons alléguées (jusqu'en 2006), 2.000 seulement ont été retenues par les médecins du sanctuaire, et seulement 66 ont été reconnues miraculeuses ! 66, sur 6.838 alléguées !... (Source : « *Le Quid* » 2006)

Sœur Marie Simon Pierre subira-t-elle les mêmes contrôles, avant d'être déclarée miraculée ?...

« Rotary-Club » et Franc-maçonnerie.-

Dans le quotidien « *Le Progrès* » (Edition de l'Ain) du 1^{er} avril 2010 on put lire un article (p.15) ayant pour thème « *Comprendre la Franc-maçonnerie avec le Rotary-Club* », en réalité compte-rendu d'une conférence publique animée par Alain Pozarnik, ancien Grand Maître de la Grande Loge de France, invité par le Rotary-club de Châtillon-Vonnas. Le Grand Maître y fit l'apologie de cette secte dans des termes tout aussi louangeurs que fort éloignés de la réalité. En somme, un appel à rejoindre la Franc-maçonnerie afin de « *se connaître soi-même* » et de « *se tourner vers les autres pour servir* »... l'avortement étant évidemment considéré comme une manière de « *servir* » !

Ce qu'il faut retenir de cet épisode évocateur, c'est la présence maçonnique agissante dans le Rotary-Club qu'un certain nombre de Rotariens continuent à nier malgré l'évidence. On sait, cependant, que la revue « *Historia* » dans son numéro hors-série sur la Franc-maçonnerie, rédigé par des Francs-maçons, avait relaté cette collusion en des termes à peine voilés. Je connais un certain nombre de Rotariens, tous fort honorables, et notamment, un de ceux qui ont fondé le club de Châtillon-Vonnas, catholique pratiquant, que je m'étais cru autorisé à mettre en garde contre cette initiative, et qui poursuit sa démarche tout en continuant à assister à la messe (conciliaire) chaque dimanche. « *Rotary* » et « *Lion's Club* » sont toujours un vivier de « *maçons* » quoi que l'on puisse en dire !

Alain Pozarnik avança le nombre de 150.000 maçons en France. Ce qu'il ne dit pas, c'est que la « *Fraternelle* » des parlementaires regroupe environ 180 députés, sénateurs et conseillers économiques et sociaux, de droite comme de gauche ! 180 représentants des 150.000 maçons ! Bel exemple de la démocratie qu'ils ont eux-mêmes mise en place ! On leur doit toutes les réformes hostiles à la doctrine sociale de l'Eglise, qu'ils ne se privent d'ailleurs pas de revendiquer !

Dans un article de « *L'Express* » du 19 avril 2004 publié sous le titre « *Comment les francs-maçons ont investi la police* » on peut lire : « *Les francs-maçons ont pénétré la police plus que tout autre corps de métier. La Préfecture de police de Paris, et particulièrement la Police Urbaine de Proximité (PUP) constitue, de l'avis général, le plus grand fief maçon de la profession. L'ancien préfet de police de la capitale, lui-même, Philippe Massoni, ancien commissaire des RG, qui occupa huit ans ce poste ultra-sensible est le maçon le plus célèbre de la police nationale. Après avoir fréquenté la loge de perfection 573 « Le Parthénon ou le Sublime Aréopage 309 Lutétia », il obtint en 1997, le titre de souverain grand inspecteur général du 33^{ème} degré, l'un des plus hauts grades de la GLF... Philippe Massoni est actuellement conseiller de Jacques Chirac* » (nous étions en 2004 Etc... etc...

Et dans l'Eglise !

Si les Maçons l'ont aussi investie (Mgr Fellay affirmait que 4 loges au moins étaient activées au Vatican) les sectes sataniques sont aussi à l'œuvre, selon les révélations de Don Amorth, le chef des exorcistes de Rome dans ses « *Mémoires* », ouvrage récemment publié. Il est catégorique et affirme que dans ces sectes sataniques : « **Il y a des prêtres, des prélats et même des cardinaux** » ! « *Je connais des gens qui ont pu s'en rendre compte directement. Et c'est quelque chose qui a été 'confessé' à plusieurs reprises par le diable lui-même **sous obéissance** lors des exorcismes* » ! D'autre part le site « *B'naï B'rith Europe* » (secte maçonnique exclusivement juive) nous apprend (2 mars 2010) que la Loge France « *a joué un rôle crucial dans la préparation de la rencontre entre Jules Isaac et le pape Jean XXIII au Vatican, rencontre qui a permis au pape de mettre en place la commission du Cardinal Béa pour une réconciliation entre les catholiques et les juifs, ce qui a ensuite mené à Vatican II et l'exclusion de l'expression « peuple déicide » du catéchisme des enfants catholiques.* »

Au Vatican l'infestation est totale !... **Relisons attentivement le message de La Salette !**